

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet tenue à la salle municipale sise au 8, Montée Monseigneur-Martel à L'Île-du-Grand-Calumet le lundi 13 décembre 2021 à compter de 19h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Jean-Louis Corriveau.

**Sont présent-e-s :**

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau  
Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke  
Monsieur le conseiller Aurel Paquette  
Madame la conseillère Guylaine La Salle  
Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur  
Madame la conseillère Louise Grenier  
Madame la conseillère Adrienne Turgeon

**Est aussi présente :**

Madame Élane Déry, directrice générale

**1. Ouverture de la séance**

Mot de bienvenue

**2021-12-221 – Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu que la séance soit ouverte à 19h.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

**2. Constatation du quorum**

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau constate que le quorum est atteint.

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

#### Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Constatation du quorum
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Déclaration de conflit d'intérêt
- 5- Adoption du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2021
- 6- Suivi des séances précédentes
- 7- Correspondance
- 8- Adoption du calendrier des séances régulières pour l'année 2022
- 9- Horaire de bureau et d'ouverture du centre de tri – Temps des Fêtes
- 10- Prolongation de contrat - Directrice générale adjointe
- 11- Prolongation de contrat – Apprenti en voirie
- 12- Candidature – Service des incendies B.GC.P.
- 13- Rapport d'audit de conformité – Commission municipale du Québec
- 14- Offre de services – Comptabilité et gestion financière
- 15- Renouvellement de mandat – Conseiller juridique
- 16- Achat de logiciel – SAGE
- 17- Nomination – Comité de travail – B.GC.P.
- 18- Achat de matériel – Service des incendies – B.GC.P.
- 19- Office d'Habitation du Pontiac – Nomination au conseil d'administration
- 20- Désinstallation des quais
- 21- Demande de don - Comité des Loisirs – Noël des enfants
- 22- Demande de certificat de conformité
- 23- Programme d'aide à la voirie locale- Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
- 24- Entretien hivernal des chemins
- 25- Paiement du loyer – Borne sèche – Chemin des Outaouais

- 26- Adoption des listes de comptes payés et payables
- 27- Période de questions
- 28- Affaires nouvelles et tour de table avec les membres du conseil
- 29- Varia
- 30- Prochaine séance
- 31- Clôture de la séance

#### **2021-12-222 - Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

#### **4. Déclaration de conflit d'intérêt**

Madame la conseillère Louise Grenier déclare avoir un conflit d'intérêt avec le point 11.

Madame la conseillère Guylaine La Salle déclare avoir un conflit d'intérêt avec les points 21 et 25.

#### **5. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2021**

#### **2021-12-223 - Adoption du procès-verbal du 22 novembre 2021**

Sur la proposition de Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke, appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu que le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2021 soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

## **6. Suivi des séances précédentes**

Un tableau de suivi des résolutions des séances précédentes a été présenté aux membres du conseil.

## **7. Correspondance**

Un tableau de la correspondance a été présenté aux membres du conseil.

## **8. Adoption du calendrier des séances régulières pour l'année 2022**

### **2021-12-224 – Adoption du calendrier des séances régulières pour l'année 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, lesquelles se tiendront généralement les deuxièmes lundis du mois et débuteront à 19 h (sauf indication contraire) :

17 janvier; 15 février; 14 mars; 11 avril; 9 mai; 13 juin; 11 juillet; 15 août; 12 septembre; 17 octobre; 14 novembre; 12 décembre.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

## **9. Horaire du bureau et d'ouverture du centre de tri – Temps des Fêtes**

### **2021-12-225 – Horaire du bureau et d'ouverture du centre de tri – Temps des Fêtes**

Sur la proposition de Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu que le bureau administratif de la municipalité soit fermé pour la période du Temps des Fêtes, soit du jeudi 23 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022 inclusivement. Il est également résolu que les heures d'ouverture du centre de tri soient uniquement les mercredi 29 décembre 2021 et dimanche 2 janvier 2022 de 9:00 à 17:00. Le garage municipal sera fermé pour la collecte du recyclage le mercredi 29 décembre 2021. Tous les employé-e-s salarié-e-s de la municipalité seront rémunérés-e-s durant cette période.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

## **10. Prolongation de contrat - Directrice générale adjointe**

### **2021-12-226 – Prolongation de contrat - Directrice générale adjointe**

**CONSIDÉRANT QUE** la prolongation du contrat de la directrice générale adjointe se termine;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite prolonger le contrat de Mme Demers;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge toutefois pertinent de hausser le salaire de l'employée;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption prévue ultérieurement des prévisions budgétaires pour l'année 2022 ainsi que la révision de la convention des employé-e-s permettront d'établir les modalités d'une embauche à plus long terme, le cas échéant;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke, il est résolu de prolonger le contrat de Madame Julie Demers à titre de directrice générale adjointe. Le taux horaire est haussé à 21,00 \$ de l'heure pour 33,5 heures par semaine, et ce, jusqu'au 31 mars 2022. Cette résolution prend effet le 13 décembre 2021.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

Madame la conseillère Louise Grenier se retire de la table du conseil pour les délibérations du point 11.

## **11. Prolongation de contrat – Apprenti en voirie**

### **2021-12-227 – Prolongation de contrat – Apprenti en voirie**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'apprentissage et de formation de M. Ryan Archambault arrive à terme;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite prolonger le contrat de M. Archambault et qu'Emploi Québec accepte de prolonger l'entente jusqu'au 25 mars 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge toutefois pertinent de hausser le salaire de l'employé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption prévue ultérieurement des prévisions budgétaires pour l'année 2022 ainsi que la révision de la convention des employé-e-s permettront d'établir les modalités d'une embauche à plus long terme, le cas échéant;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke, il est résolu de prolonger la période d'embauche de Monsieur Ryan Archambault à titre d'apprenti en voirie. Le taux horaire est haussé à 17,00 \$ de l'heure pour 40 heures par semaine, et ce, jusqu'au 25 mars 2022. Il est

également résolu de mandater la direction générale de signer la modification à l'entente avec Emploi Québec relative à la prolongation. Cette résolution prend effet le 7 décembre 2021.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers**

Madame la conseillère Louise Grenier revient à la table du conseil au terme des délibérations du point 11.

## **12. Candidature – Service des incendies B.GC.P.**

### **2021-12-228 – Candidature – Service des incendies B.GC.P.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet a reçu une offre de service de M. Marc Robert pour se joindre au service des incendies B.GC.P.;

**CONSIDÉRANT** le souhait de la municipalité de consolider la brigade des pompiers à temps partiel;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu d'approuver la candidature de M. Marc Robert à titre de pompier à temps partiel pour le service des incendies de B.GC.P. Cette approbation est conditionnelle à l'obtention d'un certificat médical attestant de la bonne condition physique de M. Robert.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

## **13. Rapport d'audit de conformité – Commission municipale du Québec**

### **2021-12-229 – Rapport d'audit de conformité – Commission municipale du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission municipale du Québec a mené un audit de conformité en 2021 auprès de municipalités de moins de 5 000 habitants incluant notamment la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet;

**CONSIDÉRANT QUE** cet audit portait sur l'adoption du budget et du Plan triennal d'immobilisation;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu et lu les rapports de cet audit;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke, appuyé par Madame la conseillère Guylaine La Salle, il est résolu de recevoir les rapports d'audit de conformité pour L'Île-du-Grand-Calumet émis par la Commission municipale du Québec relatifs à l'adoption du budget et du Plan triennal d'immobilisation de l'année 2021.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

#### **14. Offre de services – Comptabilité et gestion financière**

##### **2021-12-230 – Offre de services – Comptabilité et gestion financière**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge pertinent de retenir les services d'une comptable pour offrir un appui dans la gestion financière, le contrôle et le suivi budgétaire;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de son règlement sur la gestion contractuelle, la municipalité peut conclure des ententes de gré à gré;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Gestion K a offert un service d'accompagnement et d'appui satisfaisant au cours de l'année 2021 et qu'elle a soumis une offre de services;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke, il est résolu de retenir les services de la firme Gestion K pour l'année 2022 selon les termes présentés dans l'offre de services.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

#### **15. Renouvellement de mandat – Conseiller juridique**

##### **2021-12-231 – Renouvellement de mandat – Conseiller juridique**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité juge pertinent de retenir les services d'un conseiller juridique pour la représenter et qu'une offre de renouvellement de service a été soumise par la firme DHC avocats (Dufresne, Hébert, Comeau avocats) pour offrir un service en droit municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais exigés sont de : un forfait téléphonique illimité de 400,00 \$ plus les taxes par année. Les réponses peuvent être confirmées par courriel. Le service inclus la vérification des procès-verbaux à tous les mois. Si une opinion écrite détaillée ou une représentation devant un juge est requise, un tarif préférentiel de 140,00 \$ de l'heure est facturé. Une résolution par dossier est alors exigée;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu de renouveler le mandat de Me Rino Soucy de la firme DHC Avocats en tant que conseiller juridique pour l'année 2022 selon les termes présentés dans l'offre de services, et ce, pour une durée d'un an à compter du 14 décembre 2021.

Le vote est demandé.

Pour 5  
Contre 1

**Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers**

Madame la conseillère Guylaine La Salle souhaite qu'il soit consigné au procès-verbal qu'elle a voté contre la proposition tel que libellée. Elle n'a pas voté contre le renouvellement. Elle souhaitait que la proposition précise quelle est la personne mandataire auprès de l'avocat pour la transmission des requêtes.

**16. Achat de logiciel – SAGE**

**2021-12-232 – Achat de logiciel – SAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite se procurer le logiciel SAGE 50 Premium pour faire la comptabilité et la tenue de livres;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke, il est résolu de mandater la direction générale de procéder à l'achat du logiciel SAGE 50 Premium pour un montant de 840,00 \$ plus les taxes applicables.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

**17. Nomination – Comité de travail – B.GC.P.**

**2021-12-233 – Nomination – Comité de travail – B.GC.P.**

**CONSIDÉRANT** la rencontre ayant lieu le 25 novembre 2021 durant laquelle un accord est intervenu entre les municipalités de Bryson, Portage-du-Fort et de L'Île-du-Grand-Calumet sur la pertinence de créer un comité de travail pour aider à la gestion du service des incendies B.GC.P.;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit procéder à la nomination de deux membres à ce comité;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu de nommer Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau et Madame la conseillère Adrienne Turgeon pour représenter la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet au comité de travail B.GC.P.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**



## **18. Achat de matériel – Service des incendies – B.GC.P.**

### **2021-12-234 – Achat de matériel – Service des incendies – B.GC.P.**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du chef du service des incendies B.GC.P. à l'effet que la municipalité procède à l'achat de bonbonnes et d'une scie à chaîne pour les pompiers de L'Île-du-Grand-Calumet et de la brigade B.GC.P.;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une soumission de la compagnie Aéro-Feu;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu de mandater la direction générale de procéder à l'achat de bonbonnes et d'une scie à chaîne de la compagnie Aéro-Feu pour un montant de 11 974,00 \$ plus les taxes applicables. Pour pourvoir à cet achat les fonds seront puisés du compte d'achat de matériel pour le service des incendies ainsi que le surplus.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

## **19. Office d'Habitation du Pontiac – Nomination au conseil d'administration**

### **2021-12-235 – Office d'Habitation du Pontiac – Nomination au conseil d'administration**

**CONSIDÉRANT** l'élection de nouveaux membres au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit procéder à la nomination d'une nouvelle administratrice au conseil d'administration de l'Office d'Habitation du Pontiac;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu de nommer Mme Alice Meilleur Pieschke à titre de représentante de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet au conseil d'administration de l'Office d'Habitation du Pontiac, et ce, pour la durée de son terme, soit quatre ans.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

## **20. Désinstallation des quais**

### **2021-12-236 – Désinstallation des quais**

**CONSIDÉRANT QUE** les quais municipaux ont dû être désinstallés et remisés pour la période hivernale;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de son règlement sur la gestion contractuelle, la municipalité peut conclure une entente de gré à gré;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Grand Calumet Construction a l'expérience nécessaire pour effectuer ce travail et qu'elle a soumis une offre de services;

**CONSIDÉRANT QUE** des discussions préalables ont eu lieu et qu'une entente a été conclue avec cette compagnie afin de procéder rapidement étant donné l'arrivée de conditions hivernales;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke, il est résolu d'entériner l'entente avec la compagnie Grand Calumet Construction pour la désinstallation et le remisage hivernal des quais municipaux pour un montant de 5 380,83 \$ (incluant les taxes) dont les sommes seront puisées à même le surplus.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

Madame la conseillère Guylaine La Salle se retire de la table du conseil pour les délibérations du point 21.

## **21. Demande de don – Comité des Loisirs**

### **2021-12-237 – Demande de don – Comité des Loisirs**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité des Loisirs est un organisme œuvrant sur L'Île-du-Grand-Calumet;

**CONSIDÉRANT QUE** cet organisme organise une fête annuelle nommée Noël des enfants;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a reçu et lu la demande de don de cet organisme afin de mener à bien cette activité;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite appuyer des activités visant le bien-être des membres de la population de L'Île-du-Grand-Calumet;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyée par Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke, il est résolu que la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet appuie l'activité du Noël des enfants en offrant au Comité des Loisirs un don de 250,00 \$. La municipalité accepte aussi d'offrir gracieusement la salle municipale pour la tenue de cette activité. La municipalité a fait part des consignes sanitaires et des mesures de protection pour la

COVID-19 en vigueur à cet organisme quant à la tenue d'une telle activité. Au terme de cette activité, le Comité des Loisirs devra soumettre un bilan financier à la municipalité.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers**

Madame la conseillère Guylaine La Salle revient à la table du conseil au terme des délibérations du point 21.

## **22. Demande de certificat de conformité**

### **2021-12-238 – Demande de certificat de conformité**

**CONSIDÉRANT** la demande faite GDG Environnement d'un certificat de conformité pour le projet du programme de contrôle des insectes piqueurs pour les municipalités de Fort-Coulonge et de Mansfield-et-Pontefract pour 2022 à 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet aura des impacts mineurs sur la municipalité et qu'il ne contrevient à aucun règlement municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu que la municipalité fournisse le certificat de conformité attestant que ledit projet ne contrevient à aucun règlement municipal et de mandater la direction générale afin de signer celui-ci.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

## **23. Programme d'aide à la voirie locale- Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale**

### **2021-12-239 – Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**CONSIDÉRANT QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**CONSIDÉRANT QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyée par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu et adopté que le conseil de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet approuve les dépenses d'un montant de 34 411,93 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

## **24. Entretien hivernal des chemins**

### **2021-12-240 – Entretien hivernal des chemins**

**CONSIDÉRANT** la requête d'un résident afin que le chemin Derouin soit déneigé sur toute sa longueur dans le but de lui permettre l'accès à sa résidence ainsi que des véhicules d'urgence;

**CONSIDÉRANT QU'**actuellement le chemin est déneigé sur une longueur de 1,2 KM et que la section additionnelle est de 0,4 KM portant la longueur de déneigement à 1,6 KM;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil croit la demande du résident fondée, et, judicieux de procéder à ce déneigement et entretien hivernal;

**CONSIDÉRANT** le contrat signé avec l'entreprise Brian Stanton et que le déneigement additionnel représente une somme additionnelle annuelle de 1 845,02 \$ pour les saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur accepte cet amendement;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu que la municipalité amende l'entente de déneigement avec l'entreprise Brian Stanton afin de modifier la longueur de déneigement et d'entretien hivernal du chemin Derouin pour la porter de 1,2 KM à 1,6 KM, et qu'elle approuve un montant additionnel de l'ordre de 1 845,02\$ plus les taxes applicables pour couvrir les frais supplémentaires annuels pour 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

Madame la conseillère Guylaine La Salle se retire de la table du conseil pour les délibérations du point 25.

## **25. Paiement du loyer – Borne sèche – Chemin Des Outaouais**

### **2021-12-241 – Paiement du loyer – Borne sèche – Chemin Des Outaouais**

**CONSIDÉRANT** l'entente signée en 2017 relative à la permission donnée à la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet d'utiliser une partie du lot 3 385 442 comme rondpoint pour les véhicules d'urgence et scolaire ainsi que pour la localisation d'une borne sèche;

**CONSIDÉRANT QUE** le loyer dû est de 400,00 \$ par année;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu que la municipalité verse au propriétaire du lot 3 385 442 le loyer annuel dû selon l'entente signée, soit la somme de 400,00 \$.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

Madame la conseillère Guylaine La Salle revient à la table du conseil au terme des délibérations du point 25.

## **26. Adoption des listes de comptes payés et payables**

### **2021-12-242 - Adoption des listes de comptes payés et payables**

**CONSIDÉRANT QU'**une liste détaillée de ces comptes a été déposée auprès des membres du conseil;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'autoriser les paiements suivants effectués depuis la dernière approbation par le conseil :

- chèques # 1511 à # 1559 totalisant 181 604,93 \$;
- Salaires totalisant 36 242,59 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu d'entériner la liste des comptes payés et payables pour un total de 217 847,52 \$.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers**

## **27. Période de question**

La période de question débute à 19 h 57 et elle se termine à 20 h 27.

## **28. Affaires nouvelles et tour de table avec les membres du conseil**

**Note : un sommaire des discussions est ici reproduit. Il ne s'agit pas d'un verbatim.**

Monsieur le conseiller Aurel Paquette

Aucune nouvelle.

Madame la conseillère Louise Grenier

Elle a représenté la municipalité à la collation des grades de l'école Sieur-de-Coulonges. Mlle Pénélope Pommainville a eu le cordon d'honneur pour sa moyenne au cours de ses études. Elle a reçu une bourse de 100,00 \$ de la municipalité. 25 000,00 \$ en bourses ont été distribués aux élèves graduant. La municipalité a reçu environ 150 livres en don.

Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur

Aucune nouvelle.

Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke

Aucune nouvelle.

Madame la conseillère Guylaine La Salle

Mardi dernier a eu lieu une formation avec le MAMH sur les rôles et responsabilités des élu-e-s. Un guide de référence a été partagé.

Madame la conseillère Adrienne Turgeon

Aucune nouvelle.

## **29. Varia**

Aucun sujet à l'ordre du jour.

## **30. Prochaine séance**

La prochaine séance du conseil est prévue lundi le 17 janvier 2022 à 19h.

## **31. Levée de la séance**

### **2021-12-243 – Levée de la séance**

Sur la proposition de Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke, appuyé par Madame la conseillère Guylaine La Salle, il est résolu de lever la présente séance à 20h34.

Je soussigné, Jean-Louis Corriveau, Maire de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jean-Louis Corriveau, maire

---

Élaine Déry, directrice générale